

# CQP Conducteur de téléporté à attaches fixes - RNCP

## REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

### CPNEFP Branche des remontées mécaniques et domaines skiabiles

Article L6113-1 Créé par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel de compétences est structuré en blocs de compétences et un bloc est égal à une activité

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>		
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
			<i>Partie théorique</i>	<i>Partie pratique</i>
<b>Bloc n°1 : La préparation de l'ouverture d'un téléporté à attaches fixes</b>				
<b>A1. La préparation du téléporté à attaches fixes et des équipements annexes avant ouverture au public</b>	C1.1 - Contrôler visuellement le téléportés à attaches fixes (éléments de la gare motrice et de la gare retour, de l'ensemble tension, des voies principales, de la ligne, les véhicules) pour vérifier que l'installation est en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers dans le respect des responsabilités liées à sa fonction.	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléportés à attaches fixes</p> <p><b>Epreuve théorique</b> L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation) L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p> <p><b>Epreuve pratique</b> Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et</p>	<p>30 à 50 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité en question (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) – description, fonctionnement, contrôle et maintenance L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>Le candidat décrit de manière exhaustive le fonctionnement des différents éléments de l'installation téléporté à attaches fixes identifiés lors d'une visite en situation de contrôle. Eléments observables ; Explications précises et exhaustives sur la fonction et le fonctionnement de : Entraînement principal (moteur, réducteur, transmission, poulie motrice) Entraînement de secours Dispositifs de freinage Système de tension (même s'il n'est pas présent dans la gare) Equipements de protection collective (carter de protection, ...) Dynamo tachymétrique ou générateurs d'impulsion pour mesurer la vitesse du câble et détecter un dévirage. Le candidat n'hésite pas, il connait et explique les caractéristiques techniques de l'ensemble de ces éléments sans exception, leur fonctionnement, leur utilité.</p> <p>Le candidat décrit le fonctionnement de l'armoire de contrôle/commande et du pupitre de commande du téléporté à attaches fixes Eléments observables : au minimum, les points suivants doivent être énumérés et décrits par le candidat (explications précises quant au fonctionnement) : Mise en marche et arrêt de l'entraînement principal et de secours ; Réglage de la vitesse et indicateur de vitesse ; Boutons</p>

	<p>désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20</p> <p>Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.</p>		<p>d'arrêt et de réarmement ; Platine de shuntage ; Coffret(s) de sécurité ; Indicateur de la vitesse du vent ; Indicateurs de l'alimentation électrique (intensité et tension) ; Position des freins ; Liaisons phoniques.</p>
<p>C1.2 -Préparer l'environnement de l'installation pour une ouverture au public en toute sécurité, et ce en assurant la mise en place du balisage, la mise en sécurité des pistes, le libre accès des cheminements pour l'évacuation, la mise en place des protections spécifiques (matelas, filets...)</p>			<p>Le candidat est capable d'énumérer et de décrire sur le terrain, les différents éléments de l'environnement de l'installation qui doivent être contrôlés avant l'ouverture au public, il les identifie et précise la façon dont ces éléments doivent être préparés.</p> <p>Indicateurs observables ; ses explications sont claires et précises, exhaustives, il n'oublie pas de signaler (aucun oubli) les conditions de la mise en place du balisage et la référence aux règlements en vigueur, les conditions de la sécurité des pistes à proximité de l'installation. Il est en mesure d'expliquer sans erreur les règles de conformité des protections spécifiques que sont les matelas et les filets.</p>
<p>C1.3 -Vérifier les outils d'information au public, en s'assurant d'un affichage et d'une signalisation conforme au registre d'exploitation du téléporté à attaches fixes (accès, aire d'embarquement et de débarquement), en s'assurant d'une information adaptée sur les risques météorologiques et ce pour optimiser la sécurité des usagers</p>			<p>Le candidat vérifie, en situation de travail, la bonne conformité de l'ensemble des outils d'information au public nécessairement présents.</p> <p>Indicateurs observables : il explique précisément et sans hésitation les règles d'affichage et de signalisation et les sources de ces règlements (il précise la finalité d'un registre d'exploitation avec précision). Il n'oublie pas la signalétique des aires. Il est capable d'identifier le lieu et les modalités d'affichage de l'information sur les risques météorologiques, avec précision et sans hésitation.</p>

	<p>C1.4 -Réaliser la visite journalière en station retour et en ligne du téléporté à attaches fixes pour s'assurer de la conformité des éléments, et ce en respectant les réglementations en vigueur dont les échéances</p>			<p>Le candidat réalise, en situation de travail, 4 contrôles dans la gare ou hors de la gare Critères objectifs ; Le candidat doit réaliser les contrôles concrètement (mise en situation de travail) en expliquant ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Les membres de jury choisissent 3 contrôles dans une liste en plus de la vérification du fonctionnement des boutons d'arrêt situés dans la zone d'embarquement ou de débarquement (appareil à l'arrêt), qui est obligatoire. Ces contrôles sont précis et menés avec rigueur.</p>
	<p>C1.5 -Gérer des petits travaux d'entretien du téléporté à attaches fixes, et le cas échéant, les autres travaux nécessaires pour faciliter l'intervention de l'équipe de maintenance</p>			<p>Le candidat, mis en situation sur un téléporté à attaches fixes, est en mesure d'énumérer et de décrire précisément les petits travaux d'entretien réguliers qui incombent au métier de conducteur. Eléments observables ; il les liste de manière exhaustive, il explique la méthode, la manière dont il effectue ces derniers, les périodicités de ces travaux sont développées avec précision et sont conformes à un maintien en état régulier de l'installation.</p>

**Bloc n°2 : L'exploitation d'un téléporté à attaches fixes**

<p><b>A2. L'exploitation et l'entretien du téléporté à attaches fixes en fonctionnement courant</b></p>	<p>C2.1 -Démarrer un téléporté à attaches fixes pour transporter les publics en toute sécurité</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléportée à attaches fixes</p> <p>Epreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant</p>	<p>50 à 60 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité en question (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) - Réglementation, organisation, exploitation, qualité et clientèle, sécurité, accidents L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>Le candidat décrit précisément la procédure d'ouverture au public d'un téléporté à attaches fixes, il démarre l'appareil devant les membres de jury qui l'évaluent Eléments observables : il met en route l'installation, pour ouverture au public, en « conditions normales » d'exploitation, avec une vigie en poste dans la station opposée. Le comportement du candidat au poste de commande et son aptitude à respecter la procédure de mise en route, sont évalués. Aucun oubli parmi les points suivants : appeler la station opposée pour obtenir le « prêt à ouvrir » (contrôles faits, aménagements faits, signalisation et balisage en place, ...) ; s'assurer que le parcours de contrôle quotidien (parcours de ligne) a été réalisé ;</p>
---	--	--	--	--

<p>C2.2 -Coordonner les missions de l'équipe affectée à l'installation téléportée à attaches fixes (accueil, technique), en respectant les règles et l'organisation de l'entreprise pour un fonctionnement cohérent du service</p>	<p>l'épreuve pratique sous forme de mise en situation) L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnepf</p>	<p>Le candidat est interrogé sur les missions de l'équipe, il énumère précisément les personnels qui constituent une équipe pour le fonctionnement de l'installation et décrit leurs missions. Eléments observables : il est capable de préciser sans hésitation les différences de responsabilités entre le rôle du conducteur et celui des autres opérateurs qui interviennent sur l'appareil.</p>
<p>C2.3 -Conduire l'installation téléporté à attaches fixes de manière adaptée pour le confort et la sécurité des usagers, et en appliquant les différentes obligations et réglementations en vigueur (dont spécifiques téléporté à attaches fixes)</p>	<p>Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat. Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnepf.</p>	<p>Le candidat, en situation de travail, conduit l'appareil en toute sécurité devant les membres du jury. . Eléments observables : ses commandes sont précises, sans hésitation, il explique oralement ce qu'il fait et pourquoi il le fait sans commettre d'erreur. Interrogé il est capable de décrire chacun des règlements en vigueur, leur fonction et leur utilité : règlement d'exploitation et de police. Eléments observables : il décrit avec précision le contenu et la finalité de ces deux règlements.</p>
<p>C2.4 -Conseiller les usagers en cas de besoin pour assurer leur sécurité et leur confort, dans le respect des conditions d'admission et d'embarquement notamment des usagers spécifiques à un téléporté à attaches fixes (enfants, handicapés...) et de leurs engins spéciaux</p>		<p>Le candidat applique la réglementation : Catégories d'usagers autorisées et conditions d'exploitation Eléments observables : il énumère et décrit de manière précise et exhaustive les catégories d'usagers autorisées, et celles non autorisées (aucun oubli ou erreur), Il connaît les conditions spécifiques le cas échéant. Il décrit de manière complète et exhaustive les responsabilités liées à la mission de conducteur face à l'admission des usagers</p>
<p>C2.5 Entretien régulièrement la zone d'embarquement d'un téléporté à attaches fixes et sa zone de travail, pour la sécurité et le confort des usagers, mais aussi la sécurité du personnel et ce en prenant en compte les risques spécifiques liés à son activité et en veillant à utiliser et faire utiliser les équipements de protection individuelle</p>		<p>Le candidat est capable d'énumérer et de décrire les risques spécifiques liés à un mauvais entretien des zones pour les usagers et le personnel. Eléments observables ; il n'oublie aucun risque (collision, glissement, chute,), ses explications sont précises et pour chaque risque, il apporte des éléments de réponses pour les éviter du mieux possible.</p>

	<p>C2.6 -Communiquer en utilisant une radio pour transmettre les informations nécessaires, dans le respect des règlements et des procédures de l'entreprise (vigie, hiérarchie, autres services...)</p>			<p>Mis en situation, le candidat est capable d'utiliser une radio. Elément observable : il arrive sans difficulté à établir une communication audible, claire et précise avec un tiers de l'entreprise.</p>
	<p>C2.7 -Fermer l'appareil en toute sécurité pour les usagers et pour le personnel, dans le respect des réglementations et procédures en vigueur et en respectant la tenue à jour du registre d'exploitation pour assurer le suivi du fonctionnement de l'installation.</p>			<p>Le candidat maîtrise la procédure de fermeture de l'installation téléporté à attaches fixes Critères objectifs : le candidat met en œuvre la procédure de fermeture de l'installation en fin de journée d'exploitation. Est évaluée sa capacité à prendre les mesures nécessaires, notamment : la coordination avec la station opposée pour s'assurer qu'il n'y a plus d'usagers en ligne ; le remplissage du registre d'exploitation avec l'horaire de fermeture, le relevé du compteur horaire, le nombre d'usagers et la signature par le conducteur. Sa démarche est précise et menée avec rigueur. Remplir le registre d'exploitation avec les résultats des contrôles, heure d'ouverture, conditions météo, nom des personnels présents sur l'installation ...</p>
<b>Bloc n°3 : L'intervention en cas de pannes ou incidents</b>				
<p><b>A3. L'intervention sur téléporté à attaches fixes en cas de panne ou d'incident</b></p>	<p>C3.1 -Identifier les causes d'arrêts ou d'anomalies, pour assurer la sécurité des usagers et du personnel en cas de dysfonctionnement, en considérant les messages de défaut spécifiques à un téléporté à attaches fixes, le déclenchement d'une alerte sécurité.</p>	<p><b>Le candidat sera évalué par le biais d'une pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléportés à attaches fixes</b> <b>Epreuve pratique</b> Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est</p>		<p>Le candidat gère avec efficacité un arrêt de l'installation téléporté à attaches fixes Eléments observables : face à un arrêt de l'appareil par un dispositif de sécurité du téléporté à attaches fixes, les membres de jury évaluent la capacité du candidat à identifier le dysfonctionnement de l'installation avec précision et méthode et à prendre les mesures de sécurité et d'alerte / information qui s'imposent, avant de remettre en route l'installation.</p>

<p>C3.2 - Intervenir sur l'installation téléporté à attaches fixes en cas de panne, d'incident ou de situation anormale et ce en consignait l'appareil (selon les consignes particulières), en ralentissant, en arrêtant et en redémarrant l'installation en cas de nécessité, en récupérant les véhicules et passagers en mode secours et de manière adaptée aux procédures en cas d'évacuation</p>	<p>conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat. Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.</p>		<p>Elément technique central de l'installation, le candidat met en œuvre avec efficacité la « marche secours » du téléporté à attaches fixes (installation sous tension /secteur non coupé). Eléments observables ; le candidat est capable de mettre en œuvre la marche secours en utilisant le mode opératoire mis à sa disposition et ce de manière efficace, méthodique et rigoureuse. Les membres de jury doivent tenir compte du niveau de détail du mode opératoire dans leur évaluation. Le candidat doit montrer sa capacité à gérer sans difficulté et sans hésitation les différentes étapes décrites ci-dessous : Prévenir son chef d'exploitation et la vigie, Condamner l'accès des usagers et informer la file d'attente, Faire chauffer le moteur thermique, Passer en marche secours, Accoupler le moteur de secours, Réarmer, Relever le frein d'urgence (frein de poulie), Démarrer le moteur thermique, Relever le frein de service, Faire rouler l'installation.</p>
<p>C3.3 - Protéger les clients en cas de panne ou d'incident, de situation anormale sur une installation téléporté à attaches fixes (situations météo exceptionnelles...) et ce pour optimiser leur confort et leur sécurité dans la limite de ses compétences de conducteur</p>			<p>Le candidat est capable de décrire de manière exhaustive la marche à suivre, dans le respect des procédures et réglementations, pour informer et protéger les usagers en situation anormale. Eléments observables : sont identifiées de manière exhaustive l'ensemble des procédures, le candidat démontre un réel intérêt pour la prise en compte du confort et la sécurité des usagers, il énumère les personnes à alerter pour intervenir si l'intervention dépasse sa zone de compétences, zone qu'il est capable d'identifier.</p>
<p>C3.4 - Rendre compte à sa hiérarchie en cas de perturbations d'exploitation (panne d'un téléporté à attaches fixes, accident, ...), de circonstances exceptionnelles (vent, orage...) ou d'anomalies constatées, et ce pour s'assurer d'une parfaite communication et coordination entre les services et les personnels</p>			<p>Le candidat est mis en situation orale d'informer sa hiérarchie. Elément observable : son compte rendu est clair et précis, il est raisonnablement court et sans oubli majeur ou confusion sur le message à passer.</p>

Les situations de handicap seront prises en compte dans le référentiel de compétences, et des aménagements permis au regard des cas spécifiques afin de rapprocher la personne concernée d'une mise en situation réelle en entreprise. Le Responsable du «Pôle Formation et Certificat» est identifié «Référé handicap» pour la certification (idem Qualiopi) : informé par la personne en situation de handicap ou son employeur, il sollicitera une expertise pour des aménagements selon la situation particulière de l'intéressé (MDPH, chargés de mission handicap du Medef...) et ce en lien avec la CPNEFP.